



Rogers Sugar enregistre une rentabilité record au deuxième trimestre grâce au rendement élevé de ses deux secteurs d'activité

Rogers prévoit un BAIIA ajusté record pour une troisième année consécutive

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI », « notre », « nos », « nous ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024. Le BAIIA ajusté consolidé du trimestre a augmenté de 52 % pour s'établir à un niveau record de 38,1 millions de dollars, grâce aux rendements élevés des secteurs des produits d'érable et du sucre de la Société.

Compte tenu des conditions de marché favorables et des retombées des efforts de la direction pour optimiser les activités et favoriser la rentabilité, la Société s'attend désormais à dégager un BAIIA ajusté consolidé plus élevé pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

« La croissance rentable que nous générons dans nos deux secteurs d'activité illustre l'incidence favorable de la forte demande dont font l'objet nos produits et de notre volonté de mettre à profit cette demande en améliorant continuellement nos activités », a indiqué Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nous anticipons de solides résultats financiers à nouveau pour l'exercice en cours, alors que nous poursuivons notre accroissement de la capacité qui nous permettra de continuer à développer nos activités en répondant aux besoins de nos clients pour les années à venir. »

Principaux résultats consolidés du deuxième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	300 944	272 949	589 643	534 392
Marge brute	44 861	41 658	89 505	82 849
Marge brute ajustée ¹⁾	51 292	38 233	93 611	80 226
Résultat des activités d'exploitation	24 704	21 856	50 814	48 140
BAIIA ¹⁾	31 664	28 445	64 709	61 158
BAIIA ajusté ¹⁾	38 095	25 020	68 815	58 535
Bénéfice net	13 936	11 062	27 788	25 736
de base par action	0,13	0,11	0,26	0,25
dilué par action	0,11	0,10	0,22	0,23
Bénéfice net ajusté ¹⁾	18 891	9 115	31 504	24 462
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,17	0,09	0,29	0,23
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	56 570	51 807	56 570	51 807
Dividendes par action	0,09	0,09	0,18	0,18
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	180 618	195 547	362 994	388 396
Sirup d'érable (en milliers de livres)	11 777	12 059	23 629	23 878

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

- La société a dégagé un BAIIA ajusté¹⁾ consolidé de 38,1 millions de dollars et de 68,8 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2024, ce qui représente une hausse de 13,1 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement de la solide performance de nos deux secteurs d'activité.
- Le 4 mars 2024, dans le cadre du plan de financement de notre accroissement annoncé de la capacité de production et de logistique de nos activités de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet LEAP »), Rogers a émis 22 769 232 nouvelles actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action. Le produit net, après les commissions et les frais connexes liés à cette transaction, s'est élevé à 112,5 millions de dollars.
- Le 1^{er} février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale.
- Pendant l'arrêt de travail, la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. La grève a eu pour incidence défavorable globale une réduction nette des volumes de ventes d'environ 23 500 tonnes



métriques, dont une tranche de 13 500 tonnes métriques se rapportait au deuxième trimestre, et une réduction du BAIIA ajusté¹⁾ de 5,4 millions de dollars, dont une tranche de 2,4 millions de dollars se rapportait au deuxième trimestre.

- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre a été très élevé au deuxième trimestre de l'exercice 2024, s'établissant à 33,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, même si l'on tient compte de l'incidence défavorable de la grève à la raffinerie de Vancouver.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont diminué d'environ 15 000 tonnes métriques pour s'établir à environ 180 600 tonnes métriques au deuxième trimestre, du fait surtout de la baisse des activités à la raffinerie de sucre de Vancouver en raison de l'arrêt de travail.
- La marge brute ajustée¹⁾ du secteur du sucre s'est élevée à 249 \$ par tonne métrique au deuxième trimestre de 2024, par rapport à une marge brute ajustée¹⁾ de 175 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison avant tout de l'apport plus important des activités liées au raffinage du sucre.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,9 millions de dollars au deuxième trimestre, ce qui constitue une hausse de 2,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à une hausse des prix de vente moyens et à une réduction des charges d'exploitation.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée¹⁾ dans le secteur des produits de l'érable s'est élevé à 10,9 %, comparativement à un pourcentage de la marge brute ajustée¹⁾ de 7,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des prix de vente moyens plus élevés et de la diminution des charges d'exploitation du fait de la mise en œuvre d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue à la fin de l'exercice 2023.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 30 mars 2024 se sont chiffrés à 56,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,8 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse du BAIIA ajusté¹⁾ consolidé, contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à un montant de 9,5 millions de dollars.
- Le 9 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 11 juillet 2024.

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	242 957	216 135	472 765	421 423
Marge brute	39 916	37 075	76 406	73 113
Marge brute ajustée ¹⁾	44 947	34 145	81 179	71 806
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	248,85	174,62	223,64	184,88
Charges administratives et de vente	10 815	11 101	20 194	17 737
Frais de distribution	6 192	5 340	12 278	10 402
Résultat des activités d'exploitation	22 909	20 634	43 934	44 975
BAIIA ¹⁾	28 194	25 512	54 494	54 566
BAIIA ajusté ¹⁾	33 225	22 582	59 267	53 259
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	180 618	195 547	362 994	388 396

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 26,8 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive est en grande partie attribuable à la hausse du prix moyen du sucre brut n° 11 et à l'apport plus important des activités liées au raffinage du sucre, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 180 600 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 7,6 %, ou 15 000 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver, estimée à environ 13 500 tonnes métriques.



La marge brute s'est chiffrée à 39,9 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend une perte de 5,0 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 37,1 millions de dollars, et elle comprenait un profit lié à l'évaluation à la valeur de marché de 2,9 millions de dollars.

La marge brute ajustée s'est établie à 44,9 millions de dollars pour le deuxième trimestre, par rapport à 34,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. La marge brute ajustée a augmenté de 10,8 millions de dollars au deuxième trimestre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, hausse qui s'explique principalement par la marge plus élevée sur les ventes de sucre grâce à l'accroissement des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre et à la gamme avantageuse de produits vendus. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés susmentionnés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 249 \$ pour le deuxième trimestre, ce qui représente une hausse de 74 \$ par tonne métrique par rapport à l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente et de la gamme avantageuse de produits vendus, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production et la baisse des volumes de ventes.

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre l'exercice 2024 s'est établi à 22,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du deuxième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 28,2 millions de dollars, par rapport à 25,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre a augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des frais de distribution.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 (non audité)	T2 2024	T2 2023	CUM 2024	CUM 2023
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	57 987	56 814	116 878	112 969
Marge brute	4 945	4 583	13 099	9 736
Marge brute ajustée ¹⁾	6 345	4 088	12 432	8 420
en pourcentage des produits ¹⁾	10,9 %	7,2 %	10,6 %	7,5 %
Charges administratives et de vente	2 916	2 865	5 677	5 527
Frais de distribution	234	496	542	1 044
Résultat des activités d'exploitation	1 795	1 222	6 880	3 165
BAIIA ¹⁾	3 470	2 933	10 215	6 592
BAIIA ajusté ¹⁾	4 870	2 438	9 548	5 276
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	11 777	12 059	23 629	23 878

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du deuxième trimestre de l'exercice considéré ont progressé de 1,2 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse du prix de vente moyen, partiellement contrebalancée par la baisse des volumes de ventes.

La marge brute du trimestre considéré s'est chiffrée à 4,9 millions de dollars, et elle comprend une perte de 1,4 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 4,6 millions de dollars, et elle comprenait un profit de 0,5 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le deuxième trimestre s'est fixé à 10,9 %, par rapport à 7,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit une hausse de 2,3 millions de dollars de la marge brute ajustée, principalement attribuable à



l'accroissement des prix moyens et au recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2023.

Le résultat des activités d'exploitation du deuxième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 1,8 million de dollars, comparativement à 1,2 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du deuxième trimestre de l'exercice 2024 s'est chiffré à 3,5 millions de dollars, par rapport à 2,9 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a progressé de 2,4 millions de dollars pour s'établir à 4,9 millions de dollars, principalement en raison de la hausse de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut.

PROJET LEAP

Les phases de planification et de conception du projet sont désormais terminées et la phase de construction devrait commencer sous peu. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis en sont aux dernières étapes pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est en cours d'élaboration. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs.

Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, RSI a émis de nouvelles actions ordinaires au deuxième trimestre de 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Au 30 mars 2024, un montant de 30,9 millions de dollars, incluant des frais d'intérêts de 1,1 million de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP.

PERSPECTIVES

La direction continue de mettre l'accent sur l'optimisation des activités et sur la croissance du BAIIA ajusté consolidé. Compte tenu des solides résultats du premier semestre de l'exercice 2024 pour nos deux secteurs d'activité, nous prévoyons que nos résultats financiers seront plus élevés en 2024 qu'en 2023. La stabilité des activités de nos deux secteurs, les perspectives toujours positives du secteur du sucre en ce qui a trait à la demande du marché et aux prix, ainsi que la reprise que notre secteur des produits de l'érable a connue au cours des derniers trimestres, devraient entraîner une hausse du BAIIA ajusté consolidé pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024 et à ce qu'il surpasse les résultats de l'exercice 2023, malgré l'incidence défavorable du récent arrêt de travail à Vancouver qui a pris fin le 1^{er} février 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. L'augmentation prévue de la marge du secteur du sucre découlant des ententes récemment négociées a une incidence positive sur nos résultats financiers, ce qui nous permet d'atténuer les récentes pressions inflationnistes sur les coûts et la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail survenu récemment à Vancouver.

Le volume initialement prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. En raison de l'arrêt de travail qui a pris fin récemment à Vancouver et de son incidence sur les volumes livrés aux clients, nous prévoyons revoir à la baisse nos perspectives initiales pour l'exercice 2024 de 20 000 tonnes métriques pour les ramener à 780 000 tonnes métriques.

À Taber, la période des récoltes a donné un volume plus élevé qu'attendu de betteraves à sucre, et la campagne de transformation s'est terminée à la fin de février. La production attendue de la récolte est de 115 000 tonnes métriques, ce qui est supérieur de 10 000 tonnes métriques à la production de l'exercice précédent. La production plus élevée que prévu est attribuable à la qualité supérieure des betteraves reçues en 2024 grâce aux conditions météorologiques plus favorables pendant la période de croissance et au rendement accru de l'usine tout au long du processus de coupe. Les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta procèdent actuellement aux semis pour la récolte de l'année prochaine, en vertu d'une entente de deux ans signée en avril 2023 qui en est à sa deuxième année. Les négociations avec l'association des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour les récoltes subséquentes devraient commencer plus tard au cours de l'exercice 2024.

Les coûts de production et les programmes d'entretien de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2024 étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, et à mesure que nous continuons d'effectuer les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous sommes déterminés à gérer nos coûts de façon responsable et nous avons lancé des initiatives d'optimisation et de contrôle dans toutes nos usines.



Les frais de distribution devraient augmenter légèrement en 2024. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services externes.

Compte tenu des éléments susmentionnés, nous nous attendons à ce que le BAIIA ajusté du secteur du sucre augmente au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, ce qui reflète la conjoncture actuellement très favorable du marché et la stabilité de nos activités.

Nous nous attendons à une baisse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024, en raison surtout du calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP, laquelle entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible qui fera diminuer les frais d'intérêts associés à notre facilité de crédit renouvelable. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 26,0 millions de dollars à différentes initiatives liées à nos activités ordinaires. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, actuellement estimées à 46,0 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons une amélioration des résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable en 2024 par rapport à l'exercice précédent. Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023. Au cours des derniers mois, nous nous sommes attachés à négocier des augmentations de prix fondées sur le marché et à optimiser les activités de nos usines de Granby et de Dégelis au moyen d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue. Ces initiatives appuient la reprise de notre secteur des produits de l'érable observée depuis les trois derniers trimestres.

Le volume des ventes attendu pour l'exercice 2024 est de 46,0 millions de livres, soit 2,0 millions de livres de plus que le volume de l'exercice précédent. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité de nouvelles quantités de sirop d'érable provenant des producteurs. La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle soutiendra la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ »). Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Compte tenu des éléments susmentionnés, nous prévoyons que le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable augmentera pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, en raison des avantages découlant des changements positifs que nous avons apportés au cours de l'exercice précédent.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont diminué considérablement au cours des dernières années. Nous nous attendons à ce que ce secteur consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-après.

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com ou sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos



activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des paiements de frais de financement différés, des obligations locatives et des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T2 2024			T2 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	39 916	4 945	44 861	37 075	4 583	41 658
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Marge brute ajustée	44 947	6 345	51 292	34 145	4 088	38 233
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	27 940	3 195	31 135	17 704	727	18 431
Résultat des activités d'exploitation	22 909	1 795	24 704	20 634	1 222	21 856
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 285	1 675	6 960	4 878	1 711	6 589
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
BAIIA ¹⁾	28 194	3 470	31 664	25 512	2 933	28 445
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	5 031	1 400	6 431	(2 930)	(495)	(3 425)
BAIIA ajusté	33 225	4 870	38 095	22 582	2 438	25 020
Bénéfice net			13 936			11 062
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			6 431			(3 425)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			236			479
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 712)			999
Bénéfice net ajusté			18 891			9 115
Bénéfice net de base par action			0,13			0,11
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,04			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,17			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Cumul 2024			Cumul 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	76 406	13 099	89 505	73 113	9 736	82 849
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Marge brute ajustée	81 179	12 432	93 611	71 806	8 420	80 226
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	48 707	6 213	54 920	43 668	1 849	45 517
Résultat des activités d'exploitation	43 934	6 880	50 814	44 975	3 165	48 140
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	10 560	3 335	13 895	9 591	3 427	13 018
BAIIA ¹⁾	54 494	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
BAIIA ¹⁾	54 493	10 215	64 709	54 566	6 592	61 158
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	4 773	(667)	4 106	(1 307)	(1 316)	(2 623)
BAIIA ajusté ¹⁾	59 267	9 548	68 815	53 259	5 276	58 535
(Perte nette) bénéfice net			27 788			25 736
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			4 106			(2 623)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			894			525
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 284)			824
Bénéfice net ajusté			31 504			24 462
Bénéfice net de base par action			0,26			0,25
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,03			(0,02)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,29			0,23

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2024 le 9 mai 2024 à 17 h 30 (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-888-717-1738. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-877-674-7070 suivi du code d'accès 361624#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 9 juin 2024. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.



À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avèreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre à l'étude et dans le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2023 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca